

POLITIQUE INTERNATIONALE N° 103 - PRINTEMPS 2004

Génocides et autres massacres...



Entretien avec Jacques Sémelin

Directeur de recherche au CNRS (CER) et professeur à Sciences-Po

conduit par

Thomas HOFNUNG

Chargé de la rubrique défense à Libération

Thomas Hofnung - *Après la Seconde Guerre mondiale, il a fallu une vingtaine d'années pour que le monde prenne véritablement conscience de la portée de l'élimination des Juifs d'Europe. Dix ans après le génocide commis au Rwanda contre les Tutsis et les Hutus modérés, pensez-vous que nous avons aujourd'hui mesuré l'ampleur de cet événement ?*

Jacques Sémelin - J'en doute encore, même si l'on observe certains signes encourageants. Par exemple, le musée de l'Holocauste de Washington s'intéresse au Rwanda. Ses responsables ont récemment invité le général Dallaire, l'ancien commandant de la Minuar à Kigali (1), à venir raconter son expérience. Les spécialistes de la Shoah considèrent généralement que ce qui s'est passé au Rwanda a bel et bien été un génocide. Mais ils ne diraient pas la même chose de la Bosnie... Nous allons y revenir. À l'inverse, on peut noter que, l'été dernier, France Culture a diffusé une série d'émissions intitulée : " Rwanda, un génocide oublié. " Bref, il est clair que, hormis la communauté des experts, rares sont ceux qui ont véritablement compris l'importance, l'horreur de cet événement. En fait, il a fallu attendre ce 10e anniversaire pour que nombre d'articles de presse, de livres, d'émissions de radio et même de télévision nous rappellent l'in vraisemblable monstruosité de ce qui s'est déroulé en à peine 100 jours d'avril à juin 1994.

T. H. - *Sur le plan politique, les leçons du génocide rwandais ont-elles été tirées ?*

J. S. - Pas vraiment. Il y a peu, le général Dallaire a déclaré que, selon lui, rien n'avait véritablement changé dans le fonctionnement de l'ONU depuis 1994. Cette organisation est toujours handicapée par sa lourdeur bureaucratique. De même, sur le plan des procédures et des mécanismes d'intervention, elle n'a guère progressé. On peut, à la rigueur, évoquer davantage de " préoccupation formelle " avec la tenue, en janvier 2004, du Forum international de Stockholm sur les génocides auquel ont assisté 55 États. À cette occasion, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan - qui avait lui-même fait son mea culpa sur le Rwanda en 1999 (2) -, a annoncé la mise en place d'une Commission et la nomination d'un rapporteur spécial chargé de la prévention des génocides, directement associé au Conseil de sécurité. Autrement dit : pour résoudre le problème du génocide, on nomme un rapporteur et une Commission !

T. H. - *Pendant l'été 2003, l'Union européenne, à l'instigation de la France, a déployé une force militaire en Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), afin, affirmait-elle, de prévenir un risque de génocide (3). Cette initiative ne résulte-t-elle pas des conclusions tirées du drame du Rwanda ?*

J. S. - Cette intervention donne un exemple encourageant de ce dont la communauté internationale est capable. Apparemment, en Ituri, elle a été relativement efficace. C'est pour consolider le processus de paix à Kinshasa que la France s'est subitement engagée en Ituri, convaincant l'Union européenne de parrainer l'opération baptisée Artémis. Mais cette opération a aussi rappelé l'intérêt des Européens, Français en tête, pour une zone riche en mines d'or et en terres fertiles. On pourrait également mentionner le cas de la Côte-d'Ivoire. La nature de ces opérations, nous le savons bien, est toujours ambiguë, jamais totalement désintéressée. Mais, au dire de collègues africanistes, il semble bien que l'opération Licorne (4) a permis d'enrayer un processus qui aurait pu dégénérer en un scénario à la rwandaise. Encore que la recrudescence inquiétante de la violence, fin mars 2004, montre la fragilité de cette stabilisation. Pour répondre plus directement à votre question, disons que la nécessité d'agir qui s'est imposée à la France résulte probablement, dans une certaine mesure, du sentiment de sa responsabilité partielle dans le cataclysme qu'a connu le Rwanda.

T. H. - *La France a-t-elle fait son examen de conscience à ce sujet ?*

J. S. - Le rapport de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, dirigée par Paul Quilès (5), a été plutôt critique à l'égard de la politique française. Il a, en particulier, mis en cause la position de François Mitterrand. Le chef de l'État affirmait, à l'époque, que Paris apportait son soutien au président Habyarimana car celui-ci était le représentant d'une ethnie majoritaire à 85 % (6). En réalité, cette vision faisait complètement l'impasse sur les violations massives des droits de l'homme dont le régime de Kigali s'était rendu coupable contre les Tutsis à la suite de l'offensive du FPR de 1990 (7). Or le Rwanda bénéficiait d'un accord de défense militaire de la part de la France, depuis le milieu des années 1970. Ainsi, l'armée française a alors contribué à maintenir au pouvoir le régime d'Habyarimana. Un régime qui, dans le cas contraire, se serait très probablement effondré après 1990.

T. H. - *Quelle a été, selon vous, la part de responsabilité de la France dans cette tragédie ?*

J. S. - Ne nous méprenons pas : la responsabilité première du génocide incombe aux acteurs locaux. Ce sont des Rwandais qui ont massacré d'autres Rwandais. La responsabilité de la France dans cette affaire est indirecte. Mais il est probable que les bonnes relations du président Mitterrand avec la famille du président Habyarimana ont beaucoup joué dans la définition de la politique conduite par Paris. Les massacres de Tutsis qui se sont produits entre 1990 et 1993 auraient dû remettre en question le soutien de nos dirigeants à ce régime. Pressentant que la situation allait continuer à se dégrader, la France a souhaité, quelques mois avant le génocide, s'effacer devant l'ONU, avec l'idée qu'il fallait parvenir à un accord entre les parties au conflit (le FPR de Kagamé et le régime d'Habyarimana). Reste à déterminer dans quelle mesure les troupes françaises ont pu participer, à partir de 1992, à la formation des milices... Accusation qui revient régulièrement sans avoir été véritablement étayée, à ma connaissance. Aujourd'hui, la France a toujours du mal à revenir sur son histoire avec le Rwanda. J'en veux pour preuve que le général Dallaire, que je viens de mentionner, a été invité à s'exprimer en 2004 au Congrès américain ainsi qu'au Parlement britannique... mais pas à Paris. Et il faut savoir, par ailleurs, que dans les milieux anglo-saxons, la politique française envers le Rwanda est très critiquée. Quand donc aurons-nous le courage de regarder notre histoire en face ?

T. H. - *Que pensez-vous de l'opération Turquoise conduite par l'armée française à l'été 1994 ?*

J. S. - La France n'était certainement pas le meilleur acteur pour intervenir comme elle l'a fait dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité, votée à sa demande. Cette opération ambiguë a permis à des meurtriers hutus de fuir - même si ceux-ci n'avaient pas attendu les Français pour partir (le Zaïre n'est pas loin). Il n'empêche que Turquoise a aussi sauvé des vies.

T. H. - *Comment analysez-vous le comportement des États-Unis ?*

J. S. - Il est assez injuste que le pouvoir rwandais actuel s'en prenne exclusivement aux Français et épargne ses critiques aux Américains. On sait aujourd'hui que la Maison-Blanche a tout fait pour bloquer les travaux du Conseil de sécurité, de telle sorte que celui-ci ne reconnaisse pas qu'on avait affaire à un génocide (8). Dès lors, il ne pouvait pas y avoir d'intervention internationale (9). Selon nombre d'observateurs, Washington a agi ainsi à cause de son fiasco en Somalie (10). Par ailleurs, il faudra, un jour, expliciter les liens entre le FPR de Kagamé et les États-Unis. Paul Kagamé a fait une partie de ses études à la célèbre école militaire de West Point. Les Américains, qui nourrissaient une certaine sympathie pour son action, n'ont cessé de le soutenir depuis.

T. H. - *La Belgique - l'ancienne puissance coloniale - a présenté ses excuses aux Rwandais. La France, elle, ne l'a pas fait. Pourquoi ?*

J. S. - La responsabilité de Bruxelles est plus diffuse que celle de Paris. Il y a, certes, l'héritage du colonialisme ; mais les Belges avaient passé la main aux Français avant le génocide. Du coup, il a peut-être été plus facile pour eux de reconnaître les erreurs qu'ils avaient commises au Rwanda.

Les liens entre la Belgique et le Rwanda sont, de toute façon, bien plus étroits que ceux qui lient ce pays à la France : en 1994, si la plupart des Belges connaissaient le nom du Rwanda, ce n'était, en revanche, le cas de pratiquement aucun Français. Il ne faut pas l'oublier : l'opinion publique française a découvert l'existence du Rwanda et, à plus forte raison, la réalité de notre soutien au régime d'Habyarimana au moment même du génocide. Mais pour que la France reconnaisse sa responsabilité indirecte dans les événements, encore faudrait-il que nous sachions beaucoup plus précisément les faits qui peuvent lui être reprochés. Or, à mon avis, le rapport Quilès ne va pas assez en profondeur. À cette fin, pourquoi ne pas envisager la formation d'une commission d'enquête internationale, indépendante du pouvoir politique, et constituée principalement de chercheurs et de juristes, qui serait chargée non seulement d'examiner les rapports France-Rwanda, mais aussi États-Unis/Rwanda ?

T. H. - Quelle fut l'attitude des autres pays et, en particulier, des pays africains ?

J. S. - En mai 1994, lors d'une réunion de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), rien n'est dit sur le Rwanda. Quant à la communauté internationale, elle est, à l'époque, très focalisée sur la Bosnie. L'autre grande crise, à ce moment-là, se déroule en Haïti (11). Bref, le reste du monde a du mal à mesurer l'ampleur de ce qui est en train de se jouer au Rwanda. La tendance générale est à la non-intervention. Ce désintérêt est d'autant plus surprenant que le monde était au courant de la situation rwandaise. La crise yougoslave de 1991, on ne l'avait pas vue venir : tous les yeux étaient braqués sur la chute du bloc communiste et la tentative de coup d'État à Moscou. Mais, au Rwanda, la communauté internationale était sur place. Le général Dallaire, faut-il le rappeler, se trouvait à Kigali. Alison Des Forges a bien montré, dans ses travaux, la responsabilité évidente de la communauté internationale (12). Vers la mi-avril, alors que de nombreux massacres se sont déjà déroulés dans le centre du pays - la région de Kigali -, mais pas encore dans le Sud, autour de Butare, où un préfet tutsi résiste, le Conseil de sécurité se réunit enfin sur le Rwanda. Parmi ses membres non permanents figure... l'État du Rwanda lui-même ! À l'issue de la réunion, décision est prise de ne pas envoyer de troupes supplémentaires mais, au contraire, de rapatrier celles qui se trouvent encore sur le terrain. Résultat : dès le lendemain, quand cette nouvelle arrive à Kigali, Théoneste Bagosora - le directeur de cabinet du ministre de la Défense - et ses sbires décident de passer à la vitesse supérieure, si l'on peut dire, et de pousser vers le sud.

T. H. - Selon le quotidien Le Monde, qui a eu accès à un rapport du juge Bruguière sur l'attentat dont a été victime le président Habyarimana, c'est le FPR qui aurait abattu son avion. Ces révélations ont-elles modifié votre interprétation du génocide rwandais ?

J. S. - Cette thèse n'est pas nouvelle. C'est l'une des deux hypothèses qui ont commencé à circuler très rapidement après la mort d'Habyarimana ; l'autre supposition, totalement opposée, avançait que l'attentat aurait été commis par des extrémistes hutus. Quoi qu'il en soit, ces fuites ne changent pas fondamentalement mon analyse de la crise. Elles nous éclairent seulement sur ce qui aurait pu en être le détonateur. Si les accusations du juge Bruguière sont fondées, elles viennent renforcer l'idée que le FPR ne souhaitait absolument pas respecter les accords d'Arusha (13) (pas plus que ses adversaires) et entendait bien conquérir le pouvoir par les armes. Elles indiquent aussi que les dirigeants du FPR avaient parfaitement conscience que leur offensive allait très probablement déclencher des massacres de Tutsis sans précédent dans le pays. Mais, apparemment, ils en assumaient les conséquences. Attention : en conclure que le FPR est le coupable du génocide serait absurde. Quelle que soit sa part de responsabilité dans le déclenchement des événements de 1994, il n'en est évidemment pas l'auteur. En fait, on doit s'interroger sur les raisons pour lesquelles une partie de ce rapport a été rendue publique à Paris à la veille de la commémoration du dixième anniversaire des événements à Kigali. Voilà qui me paraît pour le moins maladroit. Tout se passe comme si la France ne parvenait toujours pas, en 2004, à distinguer clairement qui, au cours de ce génocide de 1994, avait fait partie du camp des victimes et qui avait appartenu à celui des tueurs.

T. H. - Vous dites, dans un article récent, que les événements du 11 septembre 2001 obèrent quelque peu la conscience de ce qui s'est passé au Rwanda il y a dix ans. Quel rapport y a-t-il entre ces deux événements ?

J. S. - La prétendue " communauté internationale " est organisée de telle manière que les États ne sont pas, par définition, enclins à assumer la souffrance des autres peuples. N'oublions pas que la préoccupation première des États n'est pas de porter assistance à des populations en danger, mais de rapatrier chez eux leurs ressortissants en cas de crise. C'est précisément ce qui s'est passé en avril 1994 à Kigali. Un des spécialistes du génocide, Léo Kuper (14), a même écrit, en 1981, que la Charte des Nations unies " autorisait " pour ainsi dire le génocide ou des massacres génocidaires dans la mesure où elle demeure, malgré quelques progrès, fondée sur le principe de non-ingérence dans les affaires d'un État souverain. Les attentats du 11 septembre constituent un événement considérable qui a fait dire à certains experts qu'on avait changé de paradigme dans les relations internationales. Les années 1990, de la chute du mur de Berlin au 11 septembre 2001, auraient représenté une simple parenthèse, celle de la période de l'intervention dite " humanitaire ". On serait désormais entré dans une tout autre logique : celle de la sécurité. Depuis le 11 septembre, on semble ainsi être passé de l'intervention humanitaire à l'intervention sécuritaire. On n'intervient plus pour protéger mais pour se protéger (comme en Afghanistan ou en Irak). Il s'agit, à présent, d'éradiquer le terrorisme ou de renverser un régime considéré comme terroriste. Nul doute que les attentats commis le 11 mars 2004 à Madrid vont encore renforcer cette logique. Malgré tout, remettons les événements en perspective : les attaques du 11 septembre ont fait environ 3 000 morts. Au Rwanda, le nombre de victimes se situe entre 700 000 et 800 000 ! Ces deux événements sont donc sans commune mesure. Il n'en demeure pas moins que le 11 septembre a eu un retentissement bien plus considérable étant donné que le massacre s'est produit, en quelque sorte, chez nous. Pour la première fois, l'empire occidental a été frappé en son cœur. Par surcroît, les attentats de New York et de Washington ont été médiatisés en direct, alors qu'on dispose de peu d'images du génocide rwandais. Bien sûr, la presse écrite avait publié des reportages très informés sur ce qui était en train de se passer, comme l'a bien montré une étude de mon collègue Marc Le Pape (15). Il n'empêche : début mai, la mort du pilote de formule 1 Ayrton Senna a totalement éclipsé le Rwanda...

T. H. - Est-ce à dire que, si un génocide avait lieu aujourd'hui, nous resterions les bras croisés ?

J. S. - Mais regardez ce qui se passe en ce moment au Soudan ou en Tchétchénie ! Il ne s'agit pas forcément de génocides, mais la situation y est, à tout le moins, extrêmement grave. Lors de la conférence de Stockholm, les participants ont dressé une liste de 13 pays menacés de génocide (16), parmi lesquels figure d'ailleurs le Rwanda. C'est dire si ce danger demeure d'actualité... Malheureusement, la rhétorique de la lutte contre le terrorisme permet aujourd'hui de couvrir des violations graves des droits de l'homme et des logiques de répression étatique qui relèvent, pourtant, du crime contre l'humanité. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter les autorités russes justifier leur opération en Tchétchénie par ce fameux combat antiterroriste...

T. H. - Comment expliquer la multiplication des massacres dans les années 1990, avec la Bosnie (1992), le Rwanda (1994) et la première guerre de Tchétchénie (1994) ?

J. S. - Certains experts évoquent les " nouvelles guerres " qui, disent-ils, donneraient lieu à des massacres de civils bien davantage que les anciens conflits, ceux du " bon vieux temps " de la confrontation Est-Ouest (17)... Cette analyse me semble largement exagérée. Des massacres à grande échelle se sont toujours produits, y compris pendant la guerre froide, comme en Indonésie en 1965-1966 (entre 500 000 et 600 000 morts) ; au Cambodge dans les années 1970 (près de deux millions de victimes) ; au Guatemala dans les années 1980 (entre 100 000 et 200 000 morts) ; en Colombie dans les années 1950 ; ou encore en Angola à partir de 1975 (pour ces deux derniers cas, il n'y a pas d'estimations fiables du nombre de victimes)... Vous le voyez : les tueries ne s'arrêtent jamais. La question qu'il faut se poser est la suivante : quels sont les principaux acteurs qui recourent aux meurtres de masse ? D'abord, les États. Selon le chercheur américain Rudolf Rummel (18), 165 millions de personnes ont été assassinées par leurs propres gouvernements au cours du siècle dernier. Ces chiffres terrifiants sont certes discutables, mais pas leur ordre de grandeur. Aujourd'hui, il est à craindre que cette violence étatique soit récupérée, par mimétisme, par des groupes non étatiques. Ceux-ci pourraient, en utilisant des moyens technologiques spécifiques, provoquer à leur tour des meurtres de masse. C'est là notre grande peur en ce début du XXI^e siècle. À cet égard, il existe un lien sur lequel on n'a pas assez insisté, me semble-t-il, entre le 11 septembre et tous ces massacres antérieurs. Souvenons-nous du premier communiqué de Ben Laden après le 11 septembre : il mettait en rapport ce qui venait de se passer à New York et à Washington avec le largage des bombes atomiques américaines sur Hiroshima et Nagasaki en 1945...

T. H. - Arrêtons-nous un moment, si vous le voulez bien, sur l'aspect théorique de la notion de génocide, qui est l'un de vos grands axes de recherche. Vous entreprenez à Sciences-Po le projet d'une encyclopédie sur les génocides. Pouvez-vous nous en dire plus ?

J. S. - C'est une entreprise assurément difficile mais essentielle. Au moins pour trois raisons. Tout d'abord, l'ampleur des meurtres de masse au XX^e siècle exige que nous rassemblions les connaissances les plus fiables en la matière. Ce que, jusqu'à présent, personne n'a osé faire. En second lieu, ce n'est pas simplement un projet permettant de regarder le passé ; il vise avant tout à permettre d'analyser le présent. En effet, tous les chercheurs sur les conflits vous le diront : l'Histoire percute en permanence le présent. Bien souvent, des acteurs politiques font allusion à des massacres antérieurs, avérés ou non, pour justifier et légitimer leur propre violence. Enfin, il est précisément du devoir des chercheurs en sciences sociales d'en prendre l'initiative. Pourquoi ? Parce que ce sont bien souvent des universitaires (et plus généralement des intellectuels) qui construisent les cadres idéologiques à travers lesquels ces meurtres de masse sont justifiés et, par là même, deviennent possibles. Cette

implication fréquente d'universitaires, juristes, professeurs, etc. dans les plus grands massacres du XXe siècle impose aux chercheurs en sciences sociales de prendre leurs responsabilités et d'investir plus que jamais ce champ de recherche. Non seulement pour la connaissance, mais aussi - qui sait ? - pour la prévention de telles horreurs. C'est pourquoi nous voudrions, à tout le moins, constituer un outil de référence sur les massacres et génocides, sous la forme d'un site internet (bilingue anglais/français), destiné à tous ceux qui travaillent sur la violence, la guerre et la paix. Un tel site, hébergé au CERI, sera utile non seulement aux universitaires et aux étudiants mais également aux journalistes, aux experts internationaux, aux juristes, aux responsables d'ONG, etc. C'est, évidemment, un pari difficile et de longue haleine, qui demande des fonds importants et diverses coopérations internationales. Mais il vaut la peine d'être tenté !

T. H. - Comment expliquer le fait qu'il n'y ait pas, au jour d'aujourd'hui, de consensus sur la définition du génocide ?

J. S. - Il est vrai que ce terme ne fait pas l'unanimité. Certains chercheurs anglo-saxons assimilent le génocide à un grand massacre. L'un d'entre eux considère même l'accident nucléaire de Tchernobyl comme un génocide ! D'un point de vue juridique, la Convention adoptée par l'ONU en 1948 est destinée à " la prévention et la répression du crime de génocide ", qu'elle définit comme la " destruction intentionnelle de tout ou partie d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux ". D'un point de vue purement sociologique, les définitions que donne la Convention ne me semblent pas satisfaisantes. L'adoption de cette Convention, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est assurément un progrès du droit international, même si les États se sont bien gardés de l'appliquer. Cependant, son utilisation suscite de nombreuses difficultés en sciences sociales. En effet, dans quelle mesure une norme internationale - qui résulte donc d'un accord politique entre les États - adoptée à la fin des années 1940 (les Soviétiques ayant tout fait pour en exclure la destruction de groupes politiques) peut-elle servir de fondement aux recherches sur le génocide en histoire, en sociologie, en anthropologie, etc. ? Le grand risque est alors que le chercheur se transforme en juriste, sinon en procureur, des crimes du passé. À mon avis, ce n'est pas là son rôle, même s'il paraît souhaitable qu'il dialogue avec le juge. C'est pourquoi je propose, à l'inverse, que les recherches sur le génocide se dégagent du droit et élaborent leurs propres outils de réflexion, en dehors de toute catégorie normative. Par exemple, la notion de " massacre " me semble intéressante à travailler en sciences sociales, précisément parce qu'elle n'est pas normative. Comment définir de manière empirique la notion de " massacre " ? Premier point : il s'agit d'une action collective. Généralement, on ne tue pas tout seul, sauf si l'on est téléguidé, comme dans le cas des attentats-suicides (mais les kamikazes agissent eux-mêmes dans le cadre d'un groupe). Deuxième point : cette action vise à détruire des non-combattants. Elle prend pour cible des femmes, des enfants, des personnes âgées, mais aussi des soldats désarmés - je pense, en particulier, au massacre des officiers polonais par les Soviétiques, en février 1940, à Katyn.

T. H. - Comment passe-t-on du massacre au génocide ?

J. S. - À travers une dynamique de violence extrême dont je distingue deux catégories. La première vise à détruire des civils pour soumettre l'ensemble de la société. Au Rwanda, ce sont les opposants hutus qui sont ciblés. On est là en présence d'une logique de guerre, vieille comme l'humanité : pour conquérir un territoire, on terrorise la population. La deuxième logique vise à l'éradication. Étymologiquement, ce terme renvoie à la notion de déracinement : il faut chasser une population considérée comme non nécessaire et hostile. On va, littéralement, chercher à l'enlever d'un territoire. Les phénomènes de " nettoyage ethnique " en ex-Yougoslavie entrent dans ce cadre-là. Les colons américains ont fait la même chose au XIXe siècle en repoussant les Indiens de plus en plus loin au-delà du Mississippi. Mais, dans certains cas, on ne se contente pas de chasser les gens : on les retient et on essaie de les tuer tous. C'est, à mon sens, ce qui caractérise le génocide : un processus d'éradication totale d'un groupe. C'est ce qui s'est passé au Rwanda en 1994.

T. H. - On pense alors à la formule d'Hannah Arendt à propos de la Shoah : " Il ne s'agissait plus de chasser une population d'UNE terre, mais de LA Terre... "

J. S. - Absolument. Cette expression vaut aussi pour le Rwanda. Depuis la création de cet État, en 1959 - qui a coïncidé avec celle du Burundi voisin -, les massacres ont fait partie intégrante de son histoire et ont lourdement pesé sur sa construction politique. Au début des années 1960, au Rwanda, l'État se construit sur la base d'une revanche contre les Tutsis, qui avaient dominé le pays sous le colonialisme belge. Dès ces premières années d'indépendance, des Tutsis sont tués, ce qui provoque le départ de nombre d'entre eux. Lors de chaque crise, ce même mécanisme est à l'œuvre. Mais, en 1994, ce processus change de nature. À la radio, dans le discours de certains dirigeants et d'intellectuels, on note des propos du type : " Cette fois-ci, ils ne nous échapperont pas. " Par ailleurs, l'histoire des massacres au Rwanda ne s'est pas arrêtée le 4 juillet 1994, quand Kagamé a pris le pouvoir à Kigali. Car, comme vous le savez, le FPR a exercé, au cours des années suivantes, un " droit de poursuite " : il a tenté de détruire les camps de réfugiés du Congo-Kinshasa, perçus comme une véritable menace pour le nouveau régime. Le FPR était bien placé pour le savoir : il avait été fondé par des Tutsis exilés qui étaient parvenus, tant bien que mal, à se réorganiser à l'extérieur du Rwanda. Forts de leur expérience, ils pouvaient donc craindre que les Hutus reviendraient un jour ou l'autre... Du coup, ils se sont efforcés d'anéantir les foyers de résistance - au Congo en premier lieu - en massacrant au passage des non-combattants.

T. H. - Dans ces conditions, peut-on parler, comme le font certains en France, de " génocides " au pluriel dans l'Afrique des Grands lacs ?

J. S. - Certainement pas. L'affirmer serait énoncer une contre-vérité. Soyons clairs : lors de son offensive de 1994, le FPR a lui-même commis des massacres. Certains ont été répertoriés, notamment par Alison Des Forges dans son livre-référence. Pour autant, on ne peut pas comparer les crimes de guerre commis par un FPR engagé dans sa logique de conquête du pouvoir avec la volonté des extrémistes hutus de détruire toute une population. C'est uniquement dans ce dernier cas que l'on peut parler de génocide.

T. H. - Le génocide rwandais est-il, selon vous, le cataclysme qui se rapproche le plus de la Shoah ?

J. S. - Oui, dans une certaine mesure. Mais l'Holocauste est allé encore plus loin dans ce processus d'éradication totale que j'ai évoqué tout à l'heure. Car, à ma connaissance, les nazis ont été les seuls à engager un génocide à l'échelle d'un continent - un événement unique qui ne peut se comprendre que dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Berlin est même allé jusqu'à demander à son allié japonais de lui livrer les Juifs allemands réfugiés sur l'archipel ! Et les nazis songeaient aussi à s'en prendre aux Juifs du Moyen-Orient une fois la guerre en Europe terminée. Il s'agissait là d'une vision cosmologique qu'on ne retrouve pas au Rwanda.

T. H. - Slobodan Milosevic est actuellement jugé devant le Tribunal pénal international de La Haye (TPIY). Il est notamment accusé de crime de génocide. Selon vous, ce chef d'accusation est-il justifié ?

J. S. - Deux interprétations sont possibles. D'après certains auteurs anglo-saxons, un génocide a bien été commis en Bosnie. C'est ce que pense, par exemple, Roy Gutman, l'auteur de *Témoin du génocide* (19). Mais il ne faut pas perdre de vue le contexte dans lequel il écrivait : quand son ouvrage paraît aux États-Unis, nous sommes en 1993. Gutman souhaite voir les grandes puissances intervenir en Bosnie. Il utilise alors le terme " génocide " de façon militante ou, disons, citoyenne : il s'agit de mobiliser l'opinion internationale et de pousser les États à agir pour arrêter les massacres. N'oubliez pas que la Convention de l'ONU stipule qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale de protéger une population quand elle est victime d'un génocide. Personnellement, je serais plus réservé sur l'usage de ce terme pour définir les événements de Bosnie : on était plutôt en présence d'une logique d'épuration ethnique. Car les Serbes et les Croates n'ont jamais eu la volonté de détruire " totalement " les Musulmans bosniaques. Il n'empêche que ce qui s'y est passé est extrêmement grave. On a massacré, violé, brûlé des maisons, détruit des mosquées, ouvert des camps d'internement... Je ne suis pas juriste ; par conséquent, je ne prétends détenir aucune compétence pour qualifier ces faits du point de vue du droit international. Mais, à en croire mon collègue canadien William Schabas - l'un des meilleurs experts du droit international -, il s'agirait bien davantage d'actes relevant du crime contre l'humanité. En tout cas, les jugements du TPIY, ceux déjà rendus et ceux qui le seront, sont tout à fait essentiels pour caractériser les événements de Bosnie.

T. H. - Il est vrai qu'à Srebrenica, en juillet 1995, Ratko Mladic ordonne le massacre de tous les hommes en âge de combattre mais fait transférer les femmes, les vieillards et les enfants en territoire contrôlé par les autorités bosniaques...

J. S. - Dans ce cas précis, le procureur du TPIY a cependant parlé de génocide. Comme je vous l'ai dit, la Convention de l'ONU indique qu'on est en présence d'un crime de génocide quand on cherche à détruire " tout ou partie " d'un groupe. En fait, c'est l'intention qui compte. Certains soutiennent que, à Srebrenica, c'est bien un génocide qui a été commis puisque les musulmans ont été soit tués, soit chassés de la ville. Mais si dans un village de douze personnes on tue une moitié des habitants et on chasse l'autre, doit-on parler de génocide ? Je n'en suis pas convaincu. Les juristes eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord entre eux sur ce point. Le droit n'est pas gravé dans le marbre...

T. H. - Vous dites que dans le crime de génocide, cette notion d'intention est déterminante. En quoi est-elle fondamentale ?

J. S. - C'est, précisément, ce qui différencie le crime contre l'humanité du génocide. Dans le crime de génocide, il y a le projet de détruire entièrement un groupe en tant que tel. Pas dans le crime contre l'humanité, dont les auteurs peuvent " se contenter " d'éliminer une partie précise d'un groupe - par exemple une population présente sur un territoire donné -, sans pour autant avoir l'intention d'assassiner tous les membres de ce groupe où qu'ils se trouvent. Mais il est parfois difficile de prouver l'intention. Les bourreaux évitent généralement de se compromettre par des

documents écrits attestant leurs décisions en la matière. Ce débat concerne, par exemple, le crime commis contre les Arméniens en 1915. La France affirme qu'il y a bien eu génocide. Mais, en Turquie, on rétorque que nul n'est en mesure de démontrer l'intention d'exterminer la population arménienne. On pourrait répondre aux Turcs que Hitler, non plus, n'a pas laissé de documents écrits donnant l'ordre de détruire les Juifs... Une fois de plus, il y a conflit entre le juriste et le politologue. La notion d'"intention" est éminemment juridique. On la retrouve dans le droit commun : si le criminel a commis son acte volontairement, sa peine sera beaucoup plus lourde. Cette notion d'intention a été, en quelque sorte, transférée du droit commun au droit international afin de juger de la nature d'un crime collectif. Mais quand on se place d'un point de vue purement historique, on s'aperçoit que ce processus n'est pas linéaire : menace ne vaut pas forcément exécution...

T. H. - *Vous citez, à ce propos, l'exemple de Radovan Karadzic qui, en 1991, promettait d'anéantir le peuple musulman bosniaque si la Bosnie venait à proclamer son indépendance. Mais, dites-vous, cela ne signifie pas pour autant qu'il va le faire...*

J. S. - Exactement. On pourrait aussi évoquer le cas d'Hitler quand, dans son discours au Reichstag de janvier 1939, il menace la "race juive" de destruction si une nouvelle guerre mondiale éclate. Cette déclaration ne signifie pas qu'il a déjà pris, à ce moment-là, la décision d'exterminer tous les Juifs d'Europe. Ce serait commettre une erreur historique que de l'affirmer à la lumière des événements ultérieurs. Prenons un autre cas, celui de la Révolution française : en étudiant les années qui précèdent 1789, on pourrait affirmer que tout ce qui se passe dans cette période annonce déjà la Révolution. Mais moi, sur cette question, je partage l'avis d'Arlette Farge - une historienne française de renom -, qui récuse une telle vision de l'Histoire. Selon elle, rien n'est écrit à l'avance. L'Histoire est faite d'hésitations, de hasards et, aussi, de soudaines accélérations. Bien évidemment, dire cela ne revient pas à exonérer de leurs responsabilités ceux qui vont commettre des crimes.

T. H. - *Dans ce contexte de violence extrême que vous évoquiez précédemment, il survient un moment charnière : celui où l'on peut décider de passer à la phase d'extermination...*

J. S. - Ce sont des processus très complexes qui comportent des aléas, des parts d'improvisation et des concours de circonstances. Le contexte de la guerre est souvent déterminant : il favorise une radicalisation des esprits. Celle-ci peut conduire un petit groupe de dirigeants à décider qu'il est stratégiquement essentiel de se débarrasser d'une partie de la population. Comme je viens de le dire, ces gens ne vont pas forcément laisser de traces écrites. Il n'empêche que ce sont eux qui donnent ce que j'appelle l'"impulsion centrale". On retrouve ce phénomène dans le cas de la Shoah comme dans celui du Rwanda. À Kigali, c'est le leader extrémiste hutu Théoneste Bagosora qui semble en avoir été le maître d'œuvre. Dès l'automne 1993, les gens qui gravitent autour de lui, hostiles aux accords d'Arusha, veulent aller au meurtre de masse. Le général Roméo Dallaire, qui s'en rend compte, ne cesse d'envoyer des dépêches au siège de l'ONU. Fin 1993, il s'alarme des achats anormalement élevés de machettes et de leur distribution à la population, accompagnée de celle de postes de radio. Bref, il était clair que les génocidaires avaient la volonté de passer à l'acte. Toute la question, dès lors, était de savoir s'ils avaient aussi les moyens de mettre leur projet à exécution. Au Rwanda, on l'a vu, les moyens et la volonté étaient réunis. Et le génocide eut lieu. Il n'en a pas été de même en Bosnie : on ne peut certainement pas comparer Milosevic à Hitler, ni même à Bagosora. Il a joué, c'est vrai, la carte du nationalisme. Mais il est probable que des acteurs locaux comme Ratko Mladic ont pris leurs propres décisions, tout en restant en rapport avec Belgrade. Les massacres commis à l'encontre des musulmans bosniaques n'étaient pas le fruit d'un génocide planifié par le pouvoir central. Ils n'ont pas eu le caractère systématique de l'extermination des Tutsis.

T. H. - *S'il n'existe pas de traces écrites, peut-on inférer, à partir des moyens mis en œuvre sur le terrain, qu'il y a eu intention de commettre un génocide ?*

J. S. - C'est justement la seule méthode empirique qui puisse permettre de valider l'intention. Dans ce cas-là, l'historien se fait policier. Si l'on ne retrouve pas d'ordre écrit, il convient d'analyser et d'interpréter ce qui s'est passé sur le terrain. En Bosnie, au Rwanda ou ailleurs, quand on observe que, dans une région donnée, trois villages différents ont été attaqués le même jour à la même heure et qu'on y a tué les habitants appartenant à telle ou telle communauté, on peut en déduire que ces actes ont été planifiés. L'étude du "comment" permet de comprendre le "pourquoi". Mais ce travail d'enquête, très pertinent, essentiel même, est loin d'être facile à mener.

T. H. - *Peut-on utiliser cette méthode au Rwanda ?*

J. S. - Le travail d'Alison Des Forges a montré que c'était en partie possible. Mais, en pratique, ce genre d'enquête est souvent très difficile à accomplir à cause de la peur et du refus, aussi bien de la part des rescapés que de la part des tueurs, de parler de ce qu'ils ont vécu. Dans d'autres pays, comme en Colombie, où la guerre continue, ce travail est tout bonnement impossible à accomplir.

T. H. - *Au Rwanda, quel rôle la propagande a-t-elle joué ?*

J. S. - Le discours est, sans doute, le facteur le plus important avant la perpétration du crime. Au Rwanda, le discours anti-Tutsi a toujours été présent, avec plus ou moins d'intensité. Après l'offensive du FPR, en 1990, il reprend de la vigueur et se traduit par des appels à la haine sur Radio Mille Collines (créée en 1993 par des extrémistes hutus avec la bienveillance du pouvoir). L'étude des discours publics est souvent un bon observatoire des risques qui se précisent contre telle ou telle communauté. À cet égard, vous observerez que le massacre procède d'abord d'un processus mental, d'une manière de définir l'autre par des mots qui le départent de son humanité. L'étude de ce langage constitue donc le premier indicateur d'une possibilité - non d'une certitude - de massacre. La propagande joue, en quelque sorte, un rôle de matrice sémantique. Elle construit la figure de l'Ennemi, tout en construisant parallèlement la figure du Soi, c'est-à-dire du groupe qui entend se défendre : c'est "Nous contre Eux". On observe la même rhétorique binaire dans la guerre : celle de l'ami et de l'ennemi. "Qu'est-ce qui nous prouve que ces femmes et ces enfants n'ont pas fourni de nourriture à nos ennemis ? Ils leur ont peut-être apporté des armes ! Il faut les tuer..." Bref, on tue par avance avec les mots. La nouveauté, au Rwanda, c'est l'utilisation massive de la radio. Dans ce domaine, le génocide de 1994 a revêtu un aspect très moderne.

T. H. - *Les mots tuent, disiez-vous à l'instant. Dans les génocides qui ont marqué le siècle passé, n'observe-t-on pas des similitudes dans la façon de désigner son ennemi ?*

J. S. - Tout à fait. Les nazis qualifiaient les Juifs de "vermine" et, au Rwanda, les Tutsis étaient appelés les "cancrelats". Ces termes entrent dans le processus de construction mentale que j'évoquais précédemment. Pour que le massacre puisse se produire, il faut d'abord brouiller le rapport entre imaginaire et réel. On doit conduire la population à penser que celui qui vous sourit est, en réalité, un ennemi à abattre. Cette hostilité s'instaure, en particulier, dans l'éducation de la jeunesse au sein de chaque communauté. On dit aux enfants : "Tu vois ces gens qui vivent de l'autre côté de la montagne ? Ne leur fais jamais confiance ! Il y a vingt ans, ils ont tué ton grand-père." En situation de crise, des intellectuels peuvent exploiter ce fond de méfiance envers tel ou tel groupe pour dire : "Si nous avons des problèmes aujourd'hui, si nous manquons de terres, si notre économie va mal, c'est à cause de ces gens-là." Leur conclusion est simple : "Commençons par nous en débarrasser et tout ira bien mieux."

T. H. - *Est-ce là la "rationalité délirante" que vous évoquez dans certains de vos travaux ?*

J. S. - En effet. Le massacre résulte d'une imbrication complexe entre, d'une part, des buts de guerre poursuivis rationnellement (conquête du pouvoir, contrôle d'un territoire ou de ses richesses) et, d'autre part, des discours et des pratiques qui semblent relever de la folie. Hitler et Himmler, par exemple, ont considéré jusqu'au bout, alors qu'ils avaient déjà éliminé des millions de Juifs, que ces derniers constituaient toujours une menace et qu'il fallait continuer de les anéantir. Au lieu de concentrer toutes leurs forces sur le front, ils ont persisté à en consacrer une partie à la poursuite de l'extermination des Juifs. Pareillement, au Rwanda, alors que les troupes du FPR se faisaient de plus en plus menaçantes, le pouvoir de Kigali a continué de massacrer l'"ennemi intérieur"... À ce propos, il faut noter une différence essentielle de contexte entre la Shoah et le génocide rwandais : les Juifs n'étaient pas regroupés dans une armée qui marchait sur Berlin, contrairement au FPR, majoritairement composé de Tutsis, qui avançait sur Kigali. Mais ce qui rapproche, dans ce domaine, le "Hutu power" du IIIe Reich, c'est que, de la même manière que Bagosora et ses consorts agitaient la menace représentée par le FPR, Hitler et les nazis prétendaient, eux, lutter contre le judéo-bolchevisme. Dans leur esprit, tout bolchevik était un ennemi extérieur et tout Juif un ennemi de l'intérieur.

T. H. - *Certains chercheurs insistent sur l'histoire propre de chaque État dans la dynamique qui conduit au meurtre de masse. Qu'en pensez-vous ?*

J. S. - C'est effectivement un facteur important. L'évolution de chaque État est fondamentale. Je distingue deux cas de figure. A priori, on pourrait penser que l'État qui assassine sa propre population ou une population voisine est au sommet de sa puissance : un État absolu qui tue absolument. Il y a une part de vérité dans cette assertion, si l'on se réfère aux nazis ou aux pays communistes. Mais le raisonnement est réversible : l'État qui encourage et organise le massacre de ses citoyens n'est-il pas, en réalité, en position vulnérable ? Je pense à un État en train de s'effondrer, comme c'était le cas de la Yougoslavie. Les allégeances à cet État disparaissent et chacun peut, en quelque sorte, se réapproprier sa propre violence. C'est tout aussi vrai pour l'Empire ottoman, dont la superficie se réduit de plus en plus à mesure que se forment de nouveaux États nationalistes. Lorsque le nationalisme gagne les Arméniens, les "Jeunes Turcs" - qui entendent alors construire un État moderne - les font payer pour tous ceux qui sont déjà partis. Cette attitude est renforcée dans le contexte de la Première Guerre mondiale. En effet, les Arméniens sont

proches des Russes et, de ce fait, perçus par les Turcs comme des ennemis de l'intérieur. Cette analyse pourrait tout autant s'appliquer aujourd'hui à la Russie et à la Tchétchénie. Depuis la chute du mur de Berlin, l'Empire soviétique a connu le même processus de réduction que l'Empire ottoman en son temps : le Kremlin a perdu le contrôle qu'il exerçait sur l'Europe centrale et balkanique ainsi que sur les pays Baltes et une partie de l'Asie centrale. Conséquence : les Tchétchènes sont peut-être les Arméniens de Vladimir Poutine. Ce sont eux qui paient pour l'émancipation des autres. En se montrant intraitable en Tchétchénie, Poutine cherche à rétablir l'autorité de la Russie et à lui rendre une certaine fierté. Enfin, induisons une réflexion quelque peu paradoxale. Les circonstances internationales peuvent rendre vulnérable un État objectivement puissant. C'est précisément ce qui s'est passé en Allemagne en 1941-1942 et au Rwanda en 1993-1994. Ces deux États étaient alors à la veille de perdre les guerres dans lesquelles ils étaient engagés. C'est le moment qu'ils choisissent pour entrer dans une logique de destruction totale de l'ennemi intérieur, qu'ils accusent de faire le jeu de l'adversaire militaire. S'ils perdent la guerre, ils gagneront au moins sur ce front... Le massacre de masse est donc pensé, je le répète, comme une opération de guerre. Dans l'agenda de Himmler, on trouve cette note, rédigée en décembre 1941, à l'issue d'une réunion avec Hitler : " Juifs à exterminer comme partisans. " À ce moment-là, les nazis savent que la campagne de Russie est très mal engagée et que, par surcroît, les États-Unis viennent d'entrer en guerre. La puissance dominante en Europe se sent terriblement vulnérable. Et c'est à ce moment précis qu'elle passe au génocide à proprement parler.

T. H. - Qu'est-ce qui fait qu'on bascule, individuellement, dans le crime de masse ?

J. S. - La propagande, on l'a vu, joue un rôle crucial d'" encadrement mental " des individus. Mais le passage à l'acte suppose bien d'autres facteurs. Il y a, par exemple, la notion de " groupe " : on tue en équipe, en bande, en commando. La dynamique du groupe repose sur le principe de conformité : on ne peut pas abandonner les copains engagés dans le " sale boulot ". Plusieurs types de groupes existent : les groupes hiérarchisés (les militaires) ; les groupes plus ou moins organisés (les paramilitaires) ; et les groupes sporadiques (les civils). Ainsi, au Rwanda, on a vu aussi bien l'armée que les gendarmes et les miliciens Interahamwe participer activement aux massacres. Différents acteurs sont donc impliqués dans le génocide. Les groupes militaires et paramilitaires sont préparés - physiquement et psychologiquement - à la violence. Ce n'est pas forcément le cas des civils. Mais il ne faudrait pas croire pour autant qu'ils ne peuvent pas jouer un rôle important dans un génocide...

T. H. - Selon vous, la peur joue-t-elle un rôle capital dans le passage à l'acte ?

J. S. - Au Rwanda, le génocide commence au lendemain de l'assassinat du président Habyarimana, le 7 avril 1994 (20). La tension est alors énorme. Un climat de peur règne dans tout le pays. Le FPR - qui a, lui aussi, commis des atrocités après les combats de 1990 - semble sur le point de s'emparer du pouvoir. Des colonnes de réfugiés descendent du nord vers le sud du pays, fuyant l'arrivée du FPR. Et que racontent-ils ? Que les rebelles tuent les civils. Que ce soit vrai ou faux, ce discours terrorise les gens. La rumeur est génératrice de violences. Mon collègue africaniste André Guichaoua a même observé une corrélation entre le flux des réfugiés et le développement des massacres... Ce climat de peur a conduit un certain nombre de gens à se dire : " Il faut aller au combat. Nous devons nous défendre. " Mais, encore une fois, n'en tirons pas la conclusion que les masses paysannes hutues auraient spontanément participé aux massacres. La population a surtout été en permanence incitée à participer aux tueries par ceux qui les ont décidées. Il y aurait beaucoup à dire sur le rôle de ces " encadreurs " (bourgmestres, responsables de partis politiques...) qui désignent à la population ceux qui doivent être tués. Le Rwanda est un État très centralisé : ses dirigeants peuvent facilement faire passer leurs instructions au niveau local, via les préfectures et les communes.

T. H. - Comment les cerveaux du génocide rwandais sont-ils parvenus à imposer la décision de massacrer ?

J. S. - La propagande, je le répète, joue un rôle important. Il reste que tout le monde n'écoutait pas la radio. La peur, que nous venons d'évoquer, est également un facteur clé. Mais, comme le titre de l'ouvrage de Jean Hatzfeld, Une saison de machettes (21), le souligne bien, les responsables du génocide ont réussi à se greffer sur une pratique communautaire ancienne au Rwanda : la réquisition des civils pour exécuter des travaux d'intérêt collectif. Au printemps 1994, au lieu d'aller défricher la brousse, on a créé, dans les collines, des groupes de villageois destinés à effectuer un autre " travail " : tuer les Tutsis. Il faudrait pouvoir conduire aujourd'hui des études de terrain, région par région, pour savoir ce qui s'est vraiment passé. Dans le Nord, il n'y avait pratiquement plus de Tutsis (ils avaient déjà été tués), mais dans le Sud ou dans la capitale, c'était différent.

T. H. - Diriez-vous qu'il existe une sorte d'universalité de la barbarie ?

J. S. - Une chose est sûre : des massacres sont commis sous toutes les latitudes. Il serait stupide de penser que nous autres, Blancs civilisés, sommes supérieurs à ces Noirs ou à ces Asiatiques animés par des haines tribales ancestrales. Et pourtant, d'aucuns continuent à le croire... Il suffit de regarder notre histoire. Nous avons parlé de la Seconde Guerre mondiale et de la Bosnie. Mais a-t-on oublié la guerre d'Espagne ? Relisons Les Cimetières sous la lune de Georges Bernanos, où il relate certains épisodes terribles de cette guerre. Cependant, il serait faux d'imaginer que chacun d'entre nous peut, du jour au lendemain, se transformer en génocidaire. Je n'ai pas cessé de vous dire combien le génocide résultait d'un processus à la fois long et complexe.

T. H. - Après un génocide, qu'advient-il des survivants et des coupables ? Peuvent-ils coexister ? Est-il possible de recréer le lien social ?

J. S. - Quand des événements de cette ampleur se sont produits, il est absurde, voire indécent, de prononcer le terme même de réconciliation. Le traumatisme collectif est énorme. Le génocide provoque des ruptures, des replis identitaires qui peuvent, à leur tour, générer un impérieux désir de vengeance. Il engendre également des " mémoires concurrentes " : le bourreau et la victime n'auront pas la même vision de ce qui s'est passé. Au Rwanda, on est dans l'incapacité de juger tous ceux qui ont participé au massacre (22). Il faudrait des années et des années pour y parvenir ! Par conséquent, les victimes, les rescapés et les anciens tueurs peuvent se retrouver les uns auprès des autres. Leur réconciliation est utopique. En revanche, ce qui est en jeu, c'est la possibilité de leur cohabitation. Comment recréer des micro-liens sociaux ? Un tel processus passe d'abord par la verbalisation de ce qui a été vécu. C'est ce à quoi tente aujourd'hui de parvenir, dans les collines, le psychiatre Naasson Munyandamutsa. Par ailleurs, après un tel événement, on a tendance à idéaliser les victimes et à considérer que leurs souffrances incommensurables exempteraient, à l'avenir, leur communauté de toute critique. Mais l'Histoire continue. Au Rwanda ou ailleurs, les héritiers politiques des victimes peuvent se transformer en agresseurs et mettre en place un système irrespectueux des droits de l'homme. L'interdiction de toute référence à l'ethnisme au Rwanda (23) permet aussi d'empêcher la libre expression dans ce pays, comme l'ont noté de récents rapports d'Amnesty International ou de l'International Crisis Group.

T. H. - Comment revivre ensemble ?

J. S. - Vous comprenez bien que je n'ai pas de " recettes " à proposer. De même que le génocide est la résultante d'un processus au long cours, de même le retour à une " vie normale " implique une évolution sur plusieurs générations : au moins trois, au dire de certains experts. Aujourd'hui, au Rwanda, la parole n'est pas aux rescapés. Le pays veut tourner la page et regarder devant lui (même si l'on vient de commémorer le dixième anniversaire du génocide). En général, la deuxième génération est celle de la reconstruction et de l'oubli. La troisième génération présente une particularité : les gens qui ont vécu ces événements vont mourir. Souvent, ils ont envie d'en parler à leurs petits-enfants. Et la collectivité, avec la distance, est plus à même de regarder son passé. En France, c'est ce que nous avons récemment vécu avec la guerre d'Algérie. Ce travail n'est jamais agréable. Pour l'avenir du Rwanda, on peut évoquer - dans des termes très généraux - deux scénarios. Tout d'abord, le plus sombre. Il faut savoir qu'un nombre considérable d'enfants ont assisté au meurtre d'adultes, de proches, de parents, de cousins... C'est le cas d'au moins un tiers des enfants de ce pays. Comment vont-ils

Notes de :

(1) La Minuar, ou Mission des Nations unies d'assistance pour le Rwanda, a été mise en place au lendemain des accords d'Arusha (août 1993). Forte de 2 500 hommes, dotée d'un mandat correspondant au chapitre VI des Nations unies (pas de recours à la force) et commandée par le général canadien Roméo Dallaire, ses effectifs furent réduits de manière drastique après le début du génocide.

(2) En 1994, au moment où s'est produit le génocide rwandais, Kofi Annan était en charge des opérations de maintien de la paix des Nations unies.

(3) En juin 2003, à l'instigation de Paris, l'Union européenne a déployé une force internationale en Ituri, une région riche en minerais, située au nord-est de la République démocratique du Congo et en proie à des affrontements interethniques sanglants depuis 1999. Cette opération, baptisée Artémis, a pris fin en septembre 2003, l'UE passant alors le relais à l'ONU.

(4) Suite au soulèvement militaire de septembre 2002, la France a déployé, dans le cadre de l'opération Licorne, 4 500 hommes dans son ancienne colonie pour éviter l'implosion de la Côte-d'Ivoire.

(5) Suite à une série d'articles parus dans Le Figaro sur le rôle de la France avant et pendant le génocide au Rwanda, le Parlement français a mis en place une Mission d'information dirigée par l'ancien ministre socialiste de la Défense, Paul Quilès. Après avoir auditionné plusieurs dizaines de personnes, elle a rendu, en décembre 1998,

un rapport qui mettait sévèrement en cause Paris, sans toutefois l'accuser d'avoir directement participé au génocide.

(6) En 1990, à l'occasion d'un sommet franco-africain organisé à La Baule, le président François Mitterrand a indiqué que l'aide financière de la France dépendrait dorénavant de la démocratisation des pays bénéficiaires. L'appartenance d'Habyarimana à l'ethnie hutu, majoritaire au Rwanda, lui donnait donc un surcroît de légitimité aux yeux des autorités françaises.

(7) Fin 1990, les Tutsis réfugiés en Ouganda et regroupés au sein du mouvement rebelle " Front patriotique rwandais " lançaient une offensive dans le nord du Rwanda. Cette attaque fut stoppée grâce à l'intervention de l'armée française.

(8) C'est ce qui ressort de la mission Quilès ainsi que de l'ouvrage de Samantha Power, *A Problem from Hell, America and the Age of Genocide*, Basic Books, 2003.

(9) La Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée en 1948 par les Nations unies, oblige les États qui l'ont ratifiée à intervenir pour protéger une population victime d'extermination. Si le génocide n'est pas avéré, la communauté internationale n'a donc pas le droit d'agir.

(10) En octobre 1993, dix-huit soldats américains qui tentaient de capturer le chef de guerre somalien Aïdid étaient tués par ses miliciens. À la suite de cet événement, Washington décidait de retirer l'ensemble des troupes qui avaient été déployées en Somalie, l'année précédente, dans le cadre de l'opération " Restore Hope ".

(11) En 1994, une intervention américaine a permis au président Jean-Bertrand Aristide de revenir au pouvoir, dont il avait été chassé par un coup d'État militaire en 1991.

(12) Chercheuse au sein de l'organisation Human Rights Watch, Alison Des Forges a publié *Aucun témoin ne doit survivre*, Karthala, 1999.

(13) Signés en Tanzanie sous la pression de la communauté internationale en août 1993, ces accords prévoyaient un partage du pouvoir entre la majorité hutue et la minorité tutsie.

(14) Ancien responsable des Études africaines à l'Université de Los Angeles (UCLA), Léo Kuper a publié en 1981 un livre pionnier : *Genocide. Its Political Use in the Twentieth Century*, New Haven, Yale University Press, 1981.

(15) Marc Le Pape, " Des journalistes au Rwanda. L'histoire immédiate d'un génocide ", Les Temps modernes, juillet-août 1995.

(16) Voici la liste des 13 pays qui, selon la Conférence de Stockholm, doivent aujourd'hui faire face à une menace de génocide : Soudan, Myanmar/Birmanie, Burundi, Rwanda, Congo RDC, Somalie, Ouganda, Algérie, Chine, Irak, Afghanistan, Pakistan, Éthiopie. La Conférence a ajouté que ce risque devait sans doute être étendu à d'autres pays (Zimbabwe, Indonésie, Tchétchénie).

(17) Voir Stathis Kalyvas, " Les Guerres civiles à la fin de la Guerre froide ", dans : Pierre Hassner et Roland Marchal, *Guerres et sociétés. État et violence après la Guerre froide*, Karthala, CERI, 2003.

(18) Chercheur américain, inventeur de la notion de " démolition ", Rudolf Rummel a tenté une évaluation quantitative (très contestée) des meurtres de masse au XXe siècle. Il est l'auteur de : *Death by Government*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1994.

(19) Roy Gutman, *Bosnie : Témoin du génocide*, Desclée de Brouwer, 1994.

(20) Le soir du 6 avril 1994, alors qu'il s'apprête à atterrir sur l'aéroport de Kigali, le Falcon 50 qui transportait le président rwandais Juvénal Habyarimana et son homologue burundais est abattu par deux missiles sol-air. Selon un rapport établi par le juge français Jean-Louis Bruguière, c'est le FPR de Paul Kagamé qui serait à l'origine du tir fatal.

(21) Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes*, Seuil, 2003.

(22) Voir l'entretien avec Paul Kagamé par Colette Braeckman dans ce même numéro. Il y est, en particulier, fait mention de la manière choisie par le Rwanda afin de juger les auteurs du génocide : la justice gacaca, une forme de justice participative exercée par les citoyens eux-mêmes.

(23) Depuis son accession au pouvoir, Paul Kagamé a interdit toute référence à l'appartenance ethnique sur les papiers d'identité, dans les documents officiels, dans les médias et dans les plates-formes des partis politiques.

Politique Internationale, la plus influente revue francophone du monde consacrée aux questions internationales dans laquelle s'expriment les Chefs d'Etat et de gouvernement, les leaders politiques et les experts de renom.
11, rue du Bois de Boulogne F - 75116 Paris - Tél.: ++ 33 (0) 1.45.00.15.26 - Fax: ++ 33 (0) 1.45.00.16.87

Copyright © Politique Internationale 2002 - 2005
Tous droits réservés.